

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Chers collègues,

Les parents d'élèves concernés ont appris il y a peu que la commune de Porrentruy avait résilié le bail de la salle de classe occupée par la Fondation Père dans le bâtiment de l'Oiselier avec effet au 31 juillet prochain.

Raison évoquée : un manque de salle disponible

Conséquence : un probable retour à la case Villa Merguin pour cette classe, une des 4 classes spécialisées de la Fondation Père intégrées dans les écoles ordinaires. Une intégration qui s'inscrit dans les objectifs du concept de pédagogie spécialisée, une intégration avec tout ce qu'elle représente comme **stimulation**, comme **partage** avec les copains à la récré ou sur le chemin de l'école ou comme **facilité d'organisation** pour suivre quelques leçons dans une classe ordinaire en ne traversant qu'un couloir.

Malgré l'avis contraire d'une minorité du Parlement, les écoles-centre sont devenues les écoles d'appartenance de tous les élèves admis dans une structure de soutien. Elles semblent donc déjà victimes de leur succès et les élèves concernés pénalisés par le système.

Fort de cette information, comment le Gouvernement entend-il agir, par exemple en soutenant les communes, en vue de respecter les objectifs du concept et afin d'éviter qu'un tel revirement ne se reproduise ?